

ArcelorMittal : Solidarité pour les uns, pas pour les autres !

En date du 31 mars 2020, une nouvelle réunion a été organisée entre la délégation et la direction d'ArcelorMittal. Lors de la réunion, la direction a rappelé sa décision de **maintenir l'indemnité de chômage à 80% pour les salariés en chômage partiel**.

L'entreprise a quand même tenu à indiquer qu'Arcelor allait garantir les **80% pour les salariés qui perçoivent un salaire normal supérieur à 5.354,98€ brut** (correspond à 2,5x salaire social minimum/indemnité maximale), même si le plafond légal est limité. La direction nous a également informé qu'ArcelorMittal Europe avait décidé de **donner 90% aux cadres**.

Chômage partiel selon ArcelorMittal	
Salariés normaux 80% (même au-delà des 5.354,98€)	Cadres supérieurs 90%

L'OGBL constate que le groupe ArcelorMittal est prêt à faire des efforts pour certains, mais oublie ceux qui sont en première ligne. L'OGBL attend toujours que le groupe change d'avis et fasse un effort envers tous les salariés en payant les 100% demandés!

Lors de la réunion, la direction a également voulu aborder le sujet des **congés pendant les arrêts techniques** qu'il faudrait revoir. L'OGBL refuse de traiter ce sujet pour l'instant et préfère l'aborder après la crise sanitaire. Le congé est un droit essentiel des salariés et l'OGBL y veillera.

La fraction OGBL a également interpellé la direction concernant la **prime MBO** (participation aux bénéfices) pour 2019 afin de rappeler qu'elle était due, conformément aux accords conventionnels. Les cadres n'ont pas reçu leurs primes ce mois-ci, d'où notre interrogation pour l'ensemble des salariés?

Soignez-vous et restez en sécurité

Vos délégués